

Dialogues multipartites SGDN

NWMO SR-2008-30

Janvier 2009

Stratos Inc.

nwmo

NUCLEAR WASTE
MANAGEMENT
ORGANIZATION

SOCIÉTÉ DE GESTION
DES DÉCHETS
NUCLÉAIRES



Nuclear Waste Management Organization

22 St. Clair Avenue East, 6th Floor

Toronto, Ontario

M4T 2S3

Canada

Tel: 416-934-9814

Web: www.nwmo.ca

Nuclear Waste Management Organization

The Nuclear Waste Management Organization (NWMO) was established in 2002 by Ontario Power Generation Inc., Hydro- Québec and New Brunswick Power Corporation in accordance with the *Nuclear Fuel Waste Act (NFWA)* to assume responsibility for the long-term management of Canada's used nuclear fuel.

NWMO's first mandate was to study options for the long-term management of used nuclear fuel. On June 14, 2007, the Government of Canada selected the NWMO's recommendation for Adaptive Phased Management (APM). The NWMO now has the mandate to implement the Government's decision.

Technically, Adaptive Phased Management (APM) has as its end-point the isolation and containment of used nuclear fuel in a deep repository constructed in a suitable rock formation. Collaboration, continuous learning and adaptability will underpin our implementation of the plan which will unfold over many decades, subject to extensive oversight and regulatory approvals.

NWMO Social Research

The objective of the social research program is to assist the NWMO, and interested citizens and organizations, in exploring and understanding the social issues and concerns associated with the implementation of Adaptive Phased Management. The program is also intended to support the adoption of appropriate processes and techniques to engage potentially affected citizens in decision-making.

The social research program is intended to be a support to NWMO's ongoing dialogue and collaboration activities, including work to engage potentially affected citizens in near term visioning of the implementation process going forward, long term visioning and the development of decision-making processes to be used into the future. The program includes work to learn from the experience of others through examination of case studies and conversation with those involved in similar processes both in Canada and abroad. NWMO's social research is expected to engage a wide variety of specialists and explore a variety of perspectives on key issues of concern. The nature and conduct of this work is expected to change over time, as best practices evolve and as interested citizens and organizations identify the issues of most interest and concern throughout the implementation of Adaptive Phased Management.

Disclaimer:

This report does not necessarily reflect the views or position of the Nuclear Waste Management Organization, its directors, officers, employees and agents (the "NWMO") and unless otherwise specifically stated, is made available to the public by the NWMO for information only. The contents of this report reflect the views of the author(s) who are solely responsible for the text and its conclusions as well as the accuracy of any data used in its creation. The NWMO does not make any warranty, express or implied, or assume any legal liability or responsibility for the accuracy, completeness, or usefulness of any information disclosed, or represent that the use of any information would not infringe privately owned rights. Any reference to a specific commercial product, process or service by trade name, trademark, manufacturer, or otherwise, does not constitute or imply its endorsement, recommendation, or preference by NWMO.

Dialogues multipartites SGDN-Stratos

Saskatoon, Ottawa, Toronto, Saint John, Montréal
Du 29 septembre au 15 octobre 2008

Rapport de synthèse

Présenté à la:

Société de gestion des déchets nucléaires
22, avenue St. Clair Est
Toronto (Ontario)
M4T 2S3

Le 29 janvier 2009

Rédigé par :



Stratos Inc.

1404-1, rue Nicholas
Ottawa (Ontario)
K1N 7B7
Tél. : 613 241 1001
Télec. : 613 241 4758
www.stratos-sts.com

TABLE DES MATIÈRES

1	INTRODUCTION	1
2	QUELS SONT LES ÉLÉMENTS IMPORTANTS D'UN PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE?.....	2
2.1	SÛRETÉ ET INTÉGRITÉ À LONG TERME.....	2
2.2	FAVORISER L'ADAPTABILITÉ À L'ÉGARD DES AVANCÉES TECHNOLOGIQUES	2
2.3	RISQUES LIÉS AU TRANSPORT	2
2.4	CONSIDÉRATIONS D'ORDRE SOCIAL.....	3
2.5	AUTRES FACTEURS À CONSIDÉRER AU COURS DU PROCESSUS.....	4
2.6	CONTEXTE – L'AVENIR RÉSERVÉ À L'ÉNERGIE NUCLÉAIRE.....	4
3	ÉVALUER L'ENSEMBLE DES OBJECTIFS, DES PRINCIPES ÉTHIQUES ET DES CARACTÉRISTIQUES.....	5
3.1	OBJECTIFS.....	5
3.2	CARACTÉRISTIQUES.....	5
3.3	ÉTHIQUE.....	6
3.4	SURVEILLANCE RÉGLEMENTAIRE.....	6
4	ACTIVITÉS PRINCIPALES AU COURS D'UN PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE	7
4.1	ÉLABORER UNE DESCRIPTION DE PROJET CLAIRE	8
4.2	EFFECTUER UNE ANALYSE DE FAISABILITÉ PRÉLIMINAIRE OU UNE PRÉSÉLECTION	9
4.3	SENSIBILISATION, ÉDUCATION ET PARTICIPATION DU PUBLIC	9
4.4	DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT	11
4.5	FAIRE EN SORTE QUE LE PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE SOIT BÉNÉFIQUE POUR TOUTES LES COLLECTIVITÉS PARTICIPANTES	12
4.6	DURÉE DU PROCESSUS	13
5	QUI DEVRAIT PARTICIPER AU PROCESSUS? DANS QUELLE MESURE DOIVENT-ILS INFLUENCER LA PRISE DE DÉCISION?	14
5.1	DÉFINITION D'UNE COLLECTIVITÉ HÔTE	14
5.2	COLLECTIVITÉS SITUÉES LE LONG DU CORRIDOR DE TRANSPORT	15
5.3	FAIRE PARTICIPER LES PEUPLES AUTOCHTONES - LES MÉTIS, LES PREMIÈRES NATIONS ET LES INUITS.....	15
5.4	INTÉGRER LE SAVOIR TRADITIONNEL ET LES APPROCHES TRADITIONNELLES À LA PRISE DE DÉCISION	16
5.5	MÉCANISMES UTILISÉS PAR LES COLLECTIVITÉS POUR MONTRER LEUR CONSENTEMENT.....	16

6 FAIRE EN SORTE QUE LE PROCESSUS DE SÉLECTION D'UN SITE SOIT ÉQUITABLE.....	18
6.1 OFFRIR DES AVANTAGES ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS DE MANIÈRE ÉTHIQUE	18
6.2 SÉLECTION D'UN SITE DANS UNE RÉGION ÉLOIGNÉE OU DANS UNE RÉGION URBAINE	18
7 CONSIDÉRATIONS, FACTEURS ET/OU CRITÈRES SERVANT À ORIENTER LA PRISE DE DÉCISION.....	19
8 INFORMATIONS ET OUTILS DESTINÉS À FAVORISER LA PARTICIPATION DES PARTIES INTÉRESSÉES	20
8.1 DES SCÉNARIOS QUI FACILITERONT LES DISCUSSIONS ET LA PARTICIPATION	20
8.2 LE RECOURS À DES TIERS POUR RENDRE LE PROCESSUS PLUS OBJECTIF	21
9 LES DÉFIS ET LES POSSIBILITÉS DE LA SGDN DANS LES ANNÉES À VENIR –LES MEILLEURS CONSEILS	22
ANNEXE A – LISTE DES PARTICIPANTS	23
ANNEXE B – ORDRE DU JOUR	28

1 Introduction

Une série de dialogues sur la mise au point du processus de sélection d'un site pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié canadien ont eu lieu dans les quatre provinces participant au cycle du combustible nucléaire en septembre et octobre 2008. Les dialogues ont été menés dans les cinq villes suivantes :

- Saskatoon – le 29 septembre
- Ottawa – le 1^{er} octobre
- Toronto – le 3 octobre (deux séances parallèles ont été tenues)
- Saint John – le 7 octobre
- Montréal – le 15 octobre

Les dialogues visaient à obtenir le point de vue de Canadiens de divers horizons dans chacune des provinces participant au cycle du combustible nucléaire sur les éléments critiques d'un processus de sélection d'un site qui soit équitable, éthique et efficace. La SGDN s'inspirera des conseils et des orientations issus des séances de discussion pour élaborer une proposition de processus de sélection d'un site qui sera présentée en 2009. La Société de gestion des déchets nucléaires (SGDN) a retenu les services de Stratos Inc. pour concevoir, organiser et animer ces dialogues et en faire rapport.

Des gens aux opinions fort variés ont été invités, y compris des membres d'organisations autochtones, d'associations de gens d'affaires, de groupes municipaux, d'organisations non gouvernementales (ONG), du milieu universitaire, de l'industrie nucléaire et d'associations professionnelles. En tout, 102 participants, ainsi que des employés de la SGDN et de Stratos, ont pris part aux dialogues (la liste des participants par ville se trouve à l'annexe A).

Le présent rapport est organisé en fonction de l'ordre du jour des séances de dialogue (voir l'annexe B). Il présente la synthèse des principaux thèmes et messages entendus au cours des dialogues dans les cinq villes visitées. Des rapports distincts portant sur chacune des séances de dialogue ont également été préparés et ils fournissent un compte rendu plus détaillé des discussions.

2 Quels sont les éléments importants d'un processus de sélection d'un site?

Chacun des dialogues débutait par une table ronde au cours de laquelle les participants étaient invités à partager leurs pensées sur ce qui importe au cours du processus de sélection d'un site.

Les participants ont cerné un éventail de considérations d'ordre social et technique et de facteurs liés au processus et ils ont formulé des suggestions précises au sujet du processus de sélection d'un site.

2.1 Sûreté et intégrité à long terme

Les participants ont mentionné que le processus de sélection d'un site doit reposer une analyse technique solide afin d'assurer la sécurité des humains et de l'environnement. Les questions de sûreté ont été abordées en fonction des différentes phases du projet y compris la sûreté actuelle de l'entreposage à l'emplacement des réacteurs, la sûreté au cours de transport et la sûreté à long terme du dépôt. La sécurité des travailleurs à toutes les phases du projet a également été désignée comme un élément clé.

Les participants considéraient les conditions géologiques appropriées principalement comme un facteur rattaché à la sûreté. Quelques participants ont également mentionné la sécurité comme un enjeu important sur le plan de la sûreté, y compris les préoccupations relatives aux attaques terroristes, aux manifestations ou aux accès non autorisés.

2.2 Favoriser l'adaptabilité à l'égard des avancées technologiques

Un petit nombre de participants ont mentionné que la SGDN ne doit pas surestimer les répercussions que les nouvelles technologies peuvent avoir à la fois sur la mise en oeuvre du projet et sur le processus de sélection d'un site en tant que tel. Par conséquent, il faudra au cours du processus de sélection d'un site être en mesure de s'adapter aux changements technologiques qui pourraient avoir une incidence sur le volume ou la nature des déchets. Il pourrait être utile d'élaborer des scénarios qui tiennent compte des nouvelles technologies afin d'aider les collectivités et les autres parties intéressées à mieux comprendre les répercussions possibles du projet. Plusieurs participants ont posé des questions sur l'utilisation du site à long terme et sur les exigences liées au retraitement, si une telle avenue devenait un jour nécessaire et réalisable sur le plan technologique.

2.3 Risques liés au transport

De nombreux participants ont déterminé que le transport serait un facteur clé du processus de sélection d'un site, mais ils abordaient cette question sous des angles différents. Certains se disaient préoccupés par les impacts sur la collectivité située le long du corridor de transport. D'autres s'inquiétaient plutôt au sujet d'une possible

perturbation du projet durant le transport. Plusieurs s'entendaient pour dire que les distances de déplacement devraient être les plus courtes possible. Quelques participants jugeaient que le combustible irradié devait rester sur le site des complexes nucléaires.

2.4 Considérations d'ordre social

Dans l'ensemble, les participants des dialogues privilégiaient un processus au cours duquel les collectivités se portaient eux-mêmes volontaires pour devenir une collectivité hôte, plutôt que d'être choisies.

Les participants ont mis de l'avant d'autres considérations d'ordre social fort variées qu'ils jugeaient des plus importantes au cours d'un processus de sélection d'un site. Voici les facteurs et les exigences qui ont été soulevés à maintes reprises :

- Documents d'éducation et de sensibilisation du public
 - qui sont équilibrés et présentés dans un langage clair et simple;
 - qui parviennent à rejoindre les citoyens locaux;
 - qui tiennent compte de la faible compréhension par la population de l'énergie nucléaire et de la gestion des déchets nucléaires.
- Clarté et transparence quant aux principes et critères qui seront utilisés au cours du processus décisionnel visant à sélectionner un site.
- Une présentation sans équivoque des avantages, des risques ainsi que des incertitudes rattachés au projet pour éviter que la population n'ait l'impression que les collectivités se voient forcer la main au moyen d'avantages économiques.
- Participation, consultation et accommodation des Autochtones (Métis, Premières nations et Inuits).
- Reconnaissance et participation des collectivités autres que la collectivité hôte directe, y compris peut-être celles situées dans la région avoisinante, près du bassin hydrologique et/ou qui se trouvent le long du corridor de transport — sans oublier les collectivités de la région choisie qui sont susceptibles d'être touchées et celles qui seront touchées de façon générale.
- Détermination des avantages et des risques pour l'ensemble des collectivités qui seront possiblement touchées.
- Différenciation des rôles et des pouvoirs relatifs à la prise de décision étant donné que l'engagement d'une collectivité hôte consentante rejaillit vers l'extérieur.
- Ressources appropriées (financement, experts) à la disposition des collectivités pour les aider à renforcer les capacités nécessaires à une prise de décision éclairée.
- Consensus multigénérationnel et prise en compte de l'approche « planification pour sept générations », comme c'est le cas dans certaines cultures autochtones.

2.5 Autres facteurs à considérer au cours du processus

Les participants ont formulé d'autres suggestions particulières, à savoir :

- Procéder à des cérémonies traditionnelles et spirituelles afin d'orienter et d'influencer la prise de décision.
- Respecter l'obligation de consulter et d'accommoder, mais en allant plus loin en créant des possibilités favorisant la franche participation des Autochtones à la prise de décision relative au site et à la mise en oeuvre du projet.
- Reconnaître le rôle et la valeur des conflits sociaux et des protestations au cours d'un processus de sélection d'un site et s'efforcer de faire participer les gens qui possèdent des vues divergentes.
- Conserver une adaptabilité, car les éléments les plus importants maintenant peuvent ne plus l'être dans quelques années.
- Maintenir une variabilité dimensionnelle pour être en mesure de traiter différentes quantités de combustible irradié.

2.6 Contexte – L'avenir réservé à l'énergie nucléaire

Plusieurs participants ont affirmé que la gestion des déchets nucléaires devait se faire à la lumière de l'avenir de l'énergie nucléaire et de politiques sur l'énergie durable tant au Canada que dans chacune des provinces. Certains de ces participants ont déclaré en outre qu'il serait contre-productif d'exclure ces questions d'un processus de localisation d'un dépôt éventuel. D'autres, par contre, se sont prononcés en faveur d'un débat restreint qui porterait uniquement sur le mandat de la SGDN.

Les participants étaient d'accord que l'avenir du nucléaire implique des répercussions d'ordre pratique rattachées aux quantités de déchets et à la taille du dépôt, lesquelles représentent des facteurs clés à considérer tant pour une collectivité hôte éventuelle que pour les collectivités de passage. Ils ont offert les perspectives suivantes sur ces questions :

- Un moratoire sur le nucléaire et le plafonnement de la quantité de combustible irradié sont une précondition à la démarche de localisation d'un dépôt.
- Toute décision d'augmenter la production d'énergie nucléaire doit tenir compte de façon transparente des implications sur la production de combustible irradié et donc du besoin de concevoir un dépôt qui puisse croître de façon progressive.
- Certaines collectivités réagiront à la possibilité d'une augmentation du combustible irradié comme représentant une menace tandis que d'autres y verront une occasion économique.

3 Évaluer l'ensemble des objectifs, des principes éthiques et des caractéristiques

Les participants des dialogues ont passé en revue le cadre des objectifs, des principes éthiques et des caractéristiques présentés dans le document de la SGDN intitulé *Façonnons l'avenir ensemble : Mise au point du processus de sélection d'un site*.

Les participants ont affirmé que le cadre actuel doit être remanié afin de gagner en clarté et précision et être plus que de « simples mots couchés sur papier ». Il faudra également s'assurer que la mise en oeuvre du processus de sélection se fera en s'appuyant sur le cadre et que la SGDN et les autres parties intéressées pourront s'en servir pour faire le suivi de la mise en oeuvre. Un certain nombre de participants jugeaient que le cadre actuel ne fournissait pas un ensemble de principes suffisamment élaboré concernant le processus de sélection d'un site.

Certains participants jugeaient nécessaire d'élaborer davantage de critères et d'indicateurs précis afin de mesurer le rendement en fonction du cadre. Dans au moins deux des dialogues, des participants ont demandé des précisions en vue de savoir si le cadre s'appliquait à la SGDN en tant qu'organisation, au processus de sélection d'un site ou à la mise en oeuvre du projet.

3.1 Objectifs

Un grand nombre de participants ont dit que les objectifs du cadre se lisent davantage comme des principes et sont énoncés en termes généraux qui ne peuvent être mesurés.

3.2 Caractéristiques

Les caractéristiques décrites dans le cadre, telles que le « bien-être des collectivités », la « viabilité économique » et l'« intégrité environnementale » ont été considérées comme des buts louables, mais qui n'étaient pas assez définis pour avoir une signification.

On a félicité la SGDN d'avoir fait référence au principe de précaution dans ses énoncés sur les caractéristiques tout en la prévenant que la mise en application du principe est complexe et qu'un engagement envers ce principe nécessite de préciser la façon dont il sera appliqué.

Quelques participants ont également demandé à ce que l'énoncé relatif au respect des droits, des traités et des revendications territoriales des Autochtones soit étoffé afin de faire précisément référence aux éléments suivants :

- l'obligation de consulter et d'accommoder née de récentes décisions de la Cour suprême du Canada;
- les droits, les traités et les revendications territoriales avant et après la Confédération;
- les revendications réglées, non réglées et contestées.

3.3 Éthique

Quelques participants jugeaient les énoncés sur l'éthique trop vagues et ont recommandé que ceux-ci soient reformulés avec plus de précision afin de signifier quelque chose (ex. : comment la SGDN compte-t-elle opérationnaliser le mot « respect »).

3.4 Surveillance réglementaire

L'énoncé de la SGDN concernant la surveillance réglementaire, qui accompagne le cadre des objectifs, des caractéristiques et des principes éthiques n'a pas suffi à rassurer les quelques participants qui, d'après leurs expériences des processus provinciaux et fédéraux dans leurs provinces et territoires respectifs, manifestaient peu confiance à l'égard du processus réglementaire.

D'autres suggestions précises concernant la possibilité de changer la langue du cadre ont été formulées au cours de chacune des séances de dialogue et elles sont résumées dans les rapports sommaires sur les dialogues.

4 Activités principales au cours d'un processus de sélection d'un site

Les participants ont déterminé une gamme d'activités et d'étapes à entreprendre au cours du processus de sélection d'un site. Certains groupes ont présenté des étapes séquentielles tandis que d'autres ont parlé d'activités qui seraient menées simultanément. Une compilation des étapes et activités abordées et des facteurs connexes à considérer se trouve ci-dessous.

Étapes et activités recommandées dans le cadre d'un processus de sélection d'un site

- 1. Sensibilisation et éducation du public**
 - a. Définition claire du projet
 - i. Proposition sur les valeurs
 - ii. Phase de démonstration du projet clairement définie
 - iii. Faisabilité sur le plan économique
 - iv. Description des critères
 - v. Risques, avantages et incertitudes
 - b. Définition claire du processus
 - i. Principes
 - ii. Critères servant à la prise de décision et indicateurs auxquels les comparer
 - iii. Qui prend la décision finale ou y participe
 - c. Une discussion plus générale sur l'énergie durable et le rôle de l'énergie nucléaire
- 2. Appel de déclarations d'intérêt**
 - a. Général – au Canada ou à l'échelle des quatre provinces
 - b. Ciblé – reposant sur une présélection/une évaluation de faisabilité
 - i. Pertinence géologique
 - ii. Logistique appropriée
 - iii. Pertinence sur le plan économique (ex. : infrastructure, débouchés)
- 3. Informations, outils et ressources mis à la disposition des collectivités**
 - a. Accès à du financement (ex. : versé par une organisation autonome)
 - b. Accès à de l'information et des conseils objectifs (ex. : par l'entremise de tiers)
- 4. Les collectivités se déclarent volontairement au moyen d'une déclaration d'intérêt**
 - a. Critères relatifs à la « manifestation de l'intérêt »?
 - i. Consentement de la/des collectivité(s) ou municipalité(s) (comment le déterminer?)
 - b. Déclaration volontaire sans engagement (possibilité de se désister)
- 5. Déclaration de consentement par les collectivités**
 - a. Sert de fondement aux discussions et négociations
 - b. Consentement de la/des collectivité(s) ou municipalité(s) (comment le déterminer?)
 - c. Précision quant à la période au cours de laquelle la collectivité peut toujours renoncer à s'engager
- 6. Évaluation technique complète pour la/les collectivité(s) consentante(s)**
- 7. Processus réglementaire**
 - a. La confiance du public à l'égard du processus réglementaire est primordiale
 - b. Les options en matière de processus réglementaire restent à être déterminées (évaluation environnementale effectuée dans une ou plusieurs collectivités)

Les principaux thèmes issus des discussions sur les activités propres au processus de sélection d'un site sont présentés ci-dessous.

4.1 Élaborer une description de projet claire

Lors de deux dialogues, des participants ont mis en relief la nécessité de formuler une description plus claire et détaillée du projet afin qu'il puisse être considéré par les collectivités et obtenir une réponse de celles-ci. Plusieurs éléments de cette description ont été abordés, souvent sous la forme de questions :

- *Formulation sans équivoque des risques et des impacts possibles* – Une description claire de toutes les étapes des projets et des risques et impacts connexes, y compris une formulation claire des risques associés au combustible irradié en tant que tel. Il sera peut-être nécessaire de formuler différents scénarios de projet pour tenir compte des incertitudes au sujet du volume de déchets autorisé en vertu des différentes orientations en matière d'énergie et d'énergie nucléaire. Sur ce point précis, beaucoup de participants ont mentionné que des informations objectives et équilibrées sont nécessaires. Un participant a demandé que les phases de démonstration et d'entreposage à faible profondeur du projet soient définies plus clairement.
- *Avantages économiques* – Quels sont les possibles avantages économiques du projet pour la collectivité hôte, directs et indirects, tout au long du processus de sélection d'un site? Combien et quels types d'emplois seront créés dans la collectivité grâce au projet et quels types de scolarisation et de compétences seront nécessaires pour arriver à de tels avantages sur le plan du travail? De quelle manière les avantages économiques se concrétiseront-ils dans une collectivité située en région urbaine par rapport à une collectivité située dans une région rurale ou éloignée? Y a-t-il des possibilités d'établir un regroupement industriel dans la collectivité ou d'offrir des avantages élargis tels que des ententes sur l'utilisation du territoire ou la mise de côté de terres aux fins de conservation? Est-ce que la SGDN offrira des avantages qui vont au-delà des compensations monétaires versées aux gens directement rattachés aux installations et prévoira des avantages qui favoriseront le développement durable de la collectivité et de ses objectifs?
- *Logistique en matière de transport et scénarios* – De quelle manière le combustible irradié sera-t-il transporté vers le site, y compris dans quels types de conteneurs et de camions, combien de livraisons seront effectuées et à quels intervalles auront-elles lieu? Quels seront les risques et les avantages possibles pour les collectivités situées le long du corridor de transport?
- *Utilisation finale du site où se trouve le combustible irradié* – Quels sont les plans à long terme au sujet du site, particulièrement en ce qui a trait à la récupération du combustible irradié et à son retraitement éventuel? Est-il nécessaire de se trouver à proximité d'un bassin industriel doté de capacités en matière de

retraitement? Comment la construction future (de complexes nucléaires) aura-t-elle une incidence sur la taille et l'exploitation à long terme de l'installation?

Les opinions sur la manière dont la SGDN doit présenter la description du projet ont été fort variées. Tandis que certains participants ont mis en relief la nécessité de faire une présentation très équilibrée et impartiale, qui comprendrait possiblement la diffusion par un tiers, d'autres croyaient que le projet devait être présentée de façon attrayante et en tant que « proposition sur les valeurs » afin d'attirer l'attention d'éventuelles collectivités hôtes.

4.2 Effectuer une analyse de faisabilité préliminaire ou une présélection

Au cours de la plupart des séances, les participants au dialogue ont affirmé qu'une analyse de faisabilité préliminaire ou un processus de présélection devaient être effectués, lesquels permettraient de rejeter la candidature de certaines régions comme collectivités hôtes potentielles en tenant compte de facteurs géologiques ou d'ordre logistique (transport). Cette proposition reposait sur l'idée que les informations et les outils existants (cartes géologiques, système d'information géographique (SIG)) pourraient aider à faire cette présélection et que cela rendrait le processus plus efficace et équitable et permettrait de ne pas « faire perdre du temps » à certaines collectivités.

Beaucoup de participants étaient d'avis que les distances de déplacement du combustible irradié devaient être les plus courtes possible et ont indiqué que les collectivités qui se trouvent aux confins des quatre provinces ou qui sont difficiles d'accès à cause d'infrastructures de transport limitées, devraient être rejetées. Certains participants ont mentionné que les considérations d'ordre économique pourraient également justifier l'exclusion de certaines régions. Par exemple, quelques participants se disaient préoccupés parce que le projet est si important du point de vue économique que les petites collectivités ou régions ne pourront le prendre en charge. Conformément aux principes de justice environnementale, certains participants ont proposé que les collectivités très désavantagées soient également tenues à l'écart du processus.

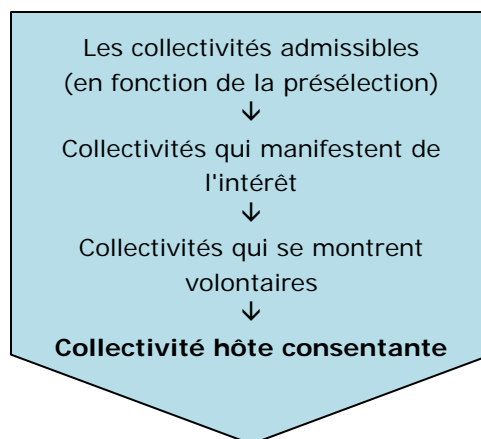
4.3 Sensibilisation, éducation et participation du public

Les participants de l'ensemble des dialogues ont mentionné la sensibilisation et l'éducation du public comme étant une activité importante au début du processus de sélection d'un site et tout au long de celui-ci. Un certain nombre de participants ont proposé d'utiliser une approche de type « entonnoir » pour sensibiliser et solliciter la participation du public, de sorte qu'un nombre de plus en plus réduit de provinces/régions, collectivités et groupes d'intérêt prennent part au processus jusqu'à la désignation d'une ou plusieurs collectivités hôtes consentantes. Toutefois, deux vues divergentes ont été relevées au sujet du point de départ des activités de participation :

- Certains participants ont suggéré de solliciter la participation dans l'ensemble du Canada (y compris dans les provinces qui sont susceptibles de participer au cycle de l'énergie nucléaire ou qui tirent profit de ce type d'énergie)



- D'autres ont recommandé de « cibler » les collectivités identifiées à l'aide d'un processus de présélection.



Différents facteurs influant sur la participation ont été abordés y compris quels seraient le type et les caractéristiques des informations nécessaires et la séquence des activités et des approches visant à favoriser la participation.

Élaboration d'une trousse d'information

En plus de la description de projet, il est nécessaire d'élaborer une description claire du processus, des critères de sélection d'un site et des rôles et des attentes à l'égard des différents acteurs afin de soutenir les activités de diffusion et consultations initiales. Les participants ont souligné la nécessité de présenter des informations impartiales, équilibrées et véhiculées dans un langage clair et simple qui peut être compris par une famille ordinaire. Il sera peut-être utile de présenter ces informations de manière différente selon les publics visés. La confiance à l'égard du « transmetteur » du message sera primordiale et certains participants avaient l'impression qu'un tiers devait prendre part à l'élaboration, la validation et/ou la diffusion de l'information, à la place de la SGDN ou du moins, pour l'appuyer dans cette tâche.

Séquence des activités visant à favoriser la participation

Certains participants ont recommandé que l'information soit d'abord diffusée à grande échelle, même dans tout le Canada, tandis que d'autres préconisaient l'utilisation d'une approche ciblée vers les régions désignées comme admissibles à la suite de processus de présélection. Plusieurs participants estimaient que les médias devaient jouer un rôle au cours de la diffusion initiale de l'information, en précisant toutefois qu'il serait peut-être nécessaire de renforcer les capacités des médias à comprendre le processus et à présenter de l'information sur celui-ci.

Certains participants ont mentionné que la toute première campagne d'information/d'éducation devrait aussi comprendre une discussion plus générale sur la production d'énergie durable et l'avenir de l'énergie nucléaire.

On a suggéré que l'information sur le projet et le processus soit diffusée par l'intermédiaire des organisations et des réseaux existants, comme les associations municipales et les organisations autochtones. Certains participants se sont dits préoccupés au sujet de la représentation et ont souligné que ces groupes peuvent être utilisés pour véhiculer l'information sans pour autant être considérés comme des organisations représentatives. Pour tenir compte de ces préoccupations, la participation doit finir par atteindre le centre des collectivités et comprendre des entretiens de porte-à-porte avec les gens susceptibles d'être touchés. Ce point a également été présenté comme la nécessité d'établir et de maintenir des activités de sensibilisation et de soutien « de la base vers le haut » pour que celles-ci transcendent les mandats des politiciens et les autres changements de direction.

4.4 Déclarations d'intérêt

Un bon nombre de participants ont proposé que la SGDN lance un appel de déclarations d'intérêt peu de temps après la campagne de sensibilisation initiale portant sur le projet et le processus de sélection d'un site. L'appel de déclarations d'intérêt pourrait être lancé à l'aide de lettres envoyées aux conseils municipaux, y compris une description claire de ce que la déclaration d'intérêt englobe. D'autres participants ont recommandé d'utiliser

un processus plus organiques, au cours duquel les collectivités se présenteraient elles-mêmes à la SGDN pour déclarer leur intérêt. Dans les deux cas, les participants s'entendaient pour dire que les collectivités devaient être en mesure de déclarer volontairement leur intérêt sans avoir à s'engager immédiatement.

Certains participants ont suggéré que les critères, orientations et/ou ressources soient fournis aux collectivités à cette étape pour s'assurer que les déclarations d'intérêt obtiennent l'appui de la collectivité et qu'elles reposent sur un nombre suffisant de consultations internes. Ces participants voient cette étape comme le point de départ du soutien offert par la SGDN aux collectivités pour qu'elles renforcent leurs capacités. Les municipalités doivent se servir de la déclaration d'intérêt pour prouver qu'elles sont prêtes à amorcer d'autres discussions sur les raisons qui font qu'elles peuvent être considérées comme une éventuelle collectivité hôte. Toutefois, certains participants ont avancé que le vote du conseil municipal serait suffisant à cette étape du processus et de nombreux participants n'ont pas cerné de critères particuliers s'appliquant à la déclaration d'intérêt. Au cours d'une séance de dialogue, il a été proposé de ne pas fixer de date limite pour recevoir les déclarations d'intérêt avant qu'une collectivité hôte consentante n'ait été trouvée.

Les participants des dialogues ont en général fourni moins de détails sur les étapes qui venaient plus tard au cours du processus. Quelques participants ont mentionné que les collectivités qui déclareraient leur intérêt feraient par la suite l'objet d'évaluations plus détaillées en vue de déterminer si elles possèdent les caractéristiques économiques et techniques appropriées. Aucun détail n'a été fourni sur l'enchaînement de ces étapes d'évaluation finale et sur la déclaration de consentement définitive d'une collectivité, si ce n'est que certains groupes ont indiqué qu'une évaluation technique finale serait effectuée après la déclaration de consentement par la collectivité. Certains participants ont désigné l'approbation réglementaire comme ultime étape et ont soulevé l'idée que plusieurs sites aient à se plier au processus réglementaire.

4.5 Faire en sorte que le processus de sélection d'un site soit bénéfique pour toutes les collectivités participantes

Beaucoup de participants ont affirmé que les collectivités qui prennent part au processus de sélection d'un site seront transformées par le processus et ce, peu importe l'issue de celui-ci. Les processus de sélection d'un site peuvent engendrer des divisions entre des collectivités et parmi les gens et les groupes au sein d'une collectivité. Ils peuvent nuire grandement aux politiciens et aux autres leaders qui se sont faits les champions d'un projet ou qui ont mené un processus référendaire. En revanche, certains participants ont également cerné des avantages qui pouvaient découler d'un processus de sélection d'un site intégré à un exercice de planification communautaire global. Il a été proposé qu'une collectivité ayant l'intention de déclarer son intérêt pour le processus entreprenne un processus de planification afin d'élaborer une vision à long terme en matière de durabilité, d'évaluer les ressources et les biens de la collectivité (sur les plans social, économique et environnemental) et de concevoir un plan à long terme qui lui permettra de concrétiser sa vision. L'exercice de planification offrirait une expérience positive et

des avantages à la collectivité, peu importe si celle-ci se rend loin dans le processus de sélection d'un site. Les participants ont fait référence à un grand nombre de méthodes y compris les exercices de visualisation, la cartographie des biens de la collectivité et la planification communautaire intégrée. Ces processus pourraient être appuyés par la SGDN au moyen de conseils, d'outils ou de financement.

4.6 Durée du processus

Seuls quelques participants ont fait des commentaires sur le temps nécessaire pour mener le processus de sélection d'un site à terme. Un petit nombre d'entre eux ont proposé à la SGDN de conduire le processus de sélection d'un site plus lentement pour qu'il y ait suffisamment de temps pour instaurer la confiance chez les collectivités autochtones. D'autres participants ont affirmé qu'un processus de sélection d'un site échelonné sur une très longue période (plus de 10 ans) perdrait de son dynamisme en étant considérablement plus long que les mandats et les carrières politiques et ils ont recommandé à la SGDN de saisir les occasions de conduire les activités de sélection d'un site en parallèle plutôt que de manière séquentielle.

5 Qui devrait participer au processus? Dans quelle mesure doivent-ils influencer la prise de décision?

Les participants des dialogues ont défini un large éventail de collectivités d'intérêt qui selon eux devraient prendre part au processus et ils ont formulé des commentaires sur les facteurs qui ont un effet sur leur niveau d'influence au cours du processus de sélection d'un site.

L'éventail des collectivités d'intérêt mentionnées comprenait :

- Des conseils municipaux et des divers groupes d'intérêt et résidents dans les collectivités;
- D'autres collectivités situées dans les limites de la zone d'influence du projet y compris la collectivité choisie et les collectivités qui se trouvent le long du ou des corridor(s) de transport;
- Des collectivités de Premières nations et de Métis et les utilisateurs de territoire traditionnel, dont les Aînés, les chefs spirituels et les détenteurs de savoir traditionnel;
- Les organisations communautaires;
- Les groupes de la société civile y compris les organisations non gouvernementales confessionnelles et axées sur la paix, la santé, l'environnement;
- Les collectivités régionales;
- Les commissions de planification;
- Les gouvernements provinciaux;
- Les groupes professionnels comme les associations d'ingénieurs;
- Les nouveaux acteurs nés de l'utilisation future de l'énergie nucléaire dans d'autres provinces ou territoires (ex. Alberta);
- Les organismes et les communautés de recherche et d'universités;
- Les jeunes;
- L'industrie;
- Les organismes de réglementation fédéraux (ex. : Commission canadienne de sûreté nucléaire);
- La population canadienne.

5.1 Définition d'une collectivité hôte

Un grand nombre de participants ont remis en question la notion voulant qu'une collectivité hôte soit représentée par une seule municipalité. Ils ont avancé que le concept de région hôte serait peut-être plus approprié. Parmi les éléments proposés pour établir les limites géographiques d'une région hôte, mentionnons :

- Considérations rattachées à l'écosystème comme les limites du bassin hydrologique ou l'habitat faunique;
- Limite du bassin atmosphérique;
- La zone d'impact prévue en vue d'établir un scénario d'accident réaliste ou un scénario de la pire éventualité au dépôt;

- Région qui englobe le site de dépôt de la municipalité et les collectivités de Premières nations et de Métis adjacentes.

D'autres participants ont affirmé que ce ne sont pas seulement les administrations et conseils municipaux qui doivent prendre part à la prise de décision — des citoyens aux intérêts variés doivent également y participer.

Plusieurs participants ont proposé que la collectivité ou région hôte puisse exercer un droit de veto tout un long du processus de sélection d'un site. Quelques participants ont également suggéré d'adopter une définition en deux volets de la collectivité hôte. La collectivité jouxtant directement ou avoisinant l'installation aurait le plus haut niveau d'influence et voterait au premier tour dans tout processus décisionnel et la région avoisinante voterait au deuxième tour. D'autres ont recommandé que, sans égard pour le pouvoir décisionnel officiel et le droit de veto, la collectivité hôte consentante retenue devra avoir obtenu l'accord et le soutien des Premières nations et des autres collectivités avoisinantes.

5.2 Collectivités situées le long du corridor de transport

Les participants étaient unanimes pour dire que les collectivités se trouvant le long du corridor de transport pouvaient représenter l'un des aspects les plus difficiles du processus de sélection d'un site. Certains participants ont recommandé de s'adresser à ces collectivités au moyen d'un processus distinct mené en parallèle. D'autres ont affirmé que celles-ci devaient être intégrées au principal processus de sélection d'un site. Quelques participants ont déclaré de manière explicite que les collectivités situées le long du corridor de transport ne devraient pas avoir de droit de veto durant le processus de sélection d'un site. Cependant, malgré les vues divergences sur le niveau d'influence que doivent avoir les collectivités touchées par le transport, un bon nombre de participants ont convenu que le transport et le soutien des collectivités situées le long du corridor constituent des facteurs essentiels au succès de la mise en oeuvre du projet. Pour cette raison, il a été recommandé de communiquer clairement les détails relatifs au transport (le nombre de camions, le type de conteneurs, un plan sur les risques liés au transport ainsi qu'un plan d'atténuation, qui tiennent compte de différents scénarios) dans la description du projet et tout au long du processus de sélection d'un site.

5.3 Faire participer les peuples autochtones - les Métis, les Premières nations et les Inuits

Un bon nombre de participants ont parlé de la nécessité de solliciter la participation, de consulter et d'accommoder les peuples autochtones au cours du processus de sélection d'un site. Ce point de vue a été exprimé sur deux plans : i) le processus doit faire en sorte que les droits sont respectés, conformément aux exigences définies dans la Constitution et dans les récentes décisions de la Cour suprême du Canada et ii) le processus doit permettre aux peuples autochtones touchés de retirer un « avantage net ».

Certains participants autochtones se sont dits préoccupés par le fait que les autorités officielles dans leurs organisations nationales ou provinciales ne sont pas toujours représentatives et que la participation de chacun des peuples autochtones doit se produire à l'échelle locale.

Au cours de l'une des séances de dialogue, la nécessité de mettre en place un processus distinct et parallèle pour les peuples autochtones a été fermement mise de l'avant.

5.4 Intégrer le savoir traditionnel et les approches traditionnelles à la prise de décision

Plusieurs participants ont proposé d'inclure le savoir traditionnel au processus de sélection d'un site, à l'aide de mécanismes comme les études sur l'utilisation traditionnelle des terres. Certains participants ont suggéré que des formes traditionnelles de prise de décision et de prise en compte des générations futures pourraient également être utilisées au cours du processus de sélection d'un site. Comme exemple précis, mentionnons la planification pour sept générations que certains participants considèrent comme une façon pratique d'envisager le processus de planification, compte tenu du long horizon temporel associé à la gestion du combustible nucléaire irradié.

En s'inspirant de la tradition adoptée dans certaines cultures autochtones selon laquelle les femmes choisissent les guerriers de la tribu grâce à leur disposition naturelle à assurer la sécurité de leur collectivité, il a été suggéré dans l'une des séances que les femmes devraient représenter au moins la moitié du nombre de participants impliqués dans le processus de consultation.

5.5 Mécanismes utilisés par les collectivités pour montrer leur consentement

Les participants des dialogues n'ont pas été unanimes sur la manière dont une collectivité candidate exprimerait sa volonté à accueillir le site. Les modèles référendaires et consensuels ont été abordés. Les participants ont soulevé un grand nombre de questions et de préoccupations au sujet de l'utilisation de référendums :

- Les référendums peuvent polariser les opinions des collectivités en deux camps, celui du oui et celui du non et engendrer des divisions à long terme.
- Les référendums peuvent constituer un « suicide politique » pour les leaders locaux
- Qui doit être chargé de rédiger la question référendaire? Est-ce que cette question serait rédigée par la SGDN et est-ce qu'on utiliserait la même question dans chacune des collectivités?

Les participants ont aussi déterminé les paramètres et les activités qui pourraient être utilisés par les collectivités pour montrer leur consentement :

- Intéressement de la collectivité envers les outils, les informations et les autres ressources mis à sa disposition;

- Nombre et qualité des activités de consultation et de participation entreprises par la collectivité pour en arriver à une décision.

Il a été admis que le consensus peut prendre différentes formes et que des définitions pratiques de la notion de consensus sont nécessaires. Beaucoup de participants jugeaient qu'il incombe aux collectivités et/ou aux leaders communautaires de définir leur propre méthode pour exprimer leur consentement, que ce soit par l'atteinte d'un consensus ou par un autre mécanisme.

6 Faire en sorte que le processus de sélection d'un site soit équitable

6.1 Offrir des avantages économiques et financiers de manière éthique

Les participants ont reconnu que le fait d'offrir ou de promettre des avantages économiques et financiers aux groupes et aux collectivités durant le processus de sélection d'un site représente un risque de corruption ou de coercition, ou peut engendrer des perceptions à cet égard. Par conséquent, il faudra tenter par tous les moyens de faire en sorte que l'information fournie soit équilibrée (risques et avantages) et crédible (ex. : validée ou présentée par un tiers). La SGDN doit également être entièrement transparente au cours de ses discussions avec les collectivités.

Le processus de sélection d'un site pourrait comprendre l'apport de soutien financier aux collectivités et groupes en vue de renforcer leurs capacités et également la communication des avantages économiques futurs que la collectivité obtiendra au cours de la mise en oeuvre. Certains participants ont exprimé leur préoccupation que le processus décisionnel des groupes ou des collectivités candidats pourrait être <<suborné>>, ou tout au moins le sembler, par l'offre inappropriée d'avantages économiques. Ils se sont particulièrement préoccupés que des collectivités mal nanties soit susceptibles à la coercition ou tout simplement ne pondèrent pas les risques et les avantages d'un dépôt de la même façon qu'une collectivité prospère. Quelques participants ont fait référence à l'application des principes de justice environnementale aux États-Unis, où les collectivités désavantagées ne sont pas ciblées comme site éventuel des installations de gestion des déchets.

6.2 Sélection d'un site dans une région éloignée ou dans une région urbaine

Plusieurs participants ont indiqué qu'il est important que la sûreté du dépôt ne soit pas liée à son éloignement, afin que les régions urbaines et les régions rurales ou éloignées soient prises en compte de manière équitable. Quelques participants ont également mentionné que l'implantation du dépôt dans une région urbaine ou près de celle-ci risque de faire en sorte que la responsabilité de la gestion à long terme incombe aux régions qui ont le plus tiré profit de l'énergie nucléaire, ce qui d'après eux est équitable. Un tel choix a aussi été considéré comme une occasion de réduire les distances de transport.

7 Considérations, facteurs et/ou critères servant à orienter la prise de décision

Les participants ont cerné un large éventail de considérations, de facteurs et de critères orientant la prise de décision. Un grand nombre de ceux-ci sont détaillés sous les principaux thèmes et messages figurant parmi les points à l'ordre du jour.

En général, les participants considéraient la sûreté et les exigences techniques connexes comme des éléments déterminants sur lesquels la collectivité pouvait s'appuyer pour décider d'aller de l'avant ou non. Toutefois, de nombreux participants pensaient qu'à la fin du processus, il faudrait choisir entre deux ou plusieurs sites ayant répondu aux exigences techniques et que ce sont l'acceptabilité sociale et les autres considérations d'ordre social qui serviraient à prendre la décision finale.

8 Informations et outils destinés à favoriser la participation des parties intéressées

Les participants des dialogues ont orienté leurs discussions sur les types d'information et d'outils nécessaires pour permettre aux collectivités d'évaluer à quel point elles sont intéressées et désireuses de devenir une collectivité hôte. Parmi les thèmes importants abordés, mentionnons la nécessité de développer des scénarios de sélection d'un site, l'accès à de l'information, des ressources et des conseils par l'intermédiaire de tiers.

8.1 Des scénarios qui faciliteront les discussions et la participation

Tout au long des dialogues, les participants ont formulé le besoin d'élaborer de l'information sur les risques qui est accessible (facile à comprendre) et de scénarios qui permettraient de mettre en lumière certains aspects du projet et l'éventail de situations auxquelles une collectivité devra peut-être faire face. Présentée d'une telle manière, l'information donnerait un aperçu plus concret du projet et aiderait à la prise de décision. Parmi les différents scénarios proposés par les participants, mentionnons :

- Scénarios relatifs au transport y compris le type de véhicules utilisés et le nombre de véhicules par jour;
- Scénarios portant sur la nouvelle installation, c'est-à-dire comment les différentes décisions en matière de politique énergétique, particulièrement celles qui ont trait à l'expansion de la production d'énergie nucléaire, pourraient avoir une incidence sur la superficie du dépôt, le transport, le calendrier des travaux et les autres éléments du projet;
- Scénarios portant sur les avantages économiques pour différentes régions et conditions économiques;
- Scénarios d'accident réalistes ou scénarios de la pire éventualité (relatifs au transport et au dépôt) pour se faire une idée de la portée géographique maximale des impacts possibles;
- Scénarios relatifs au projet y compris le retraitement du combustible irradié à long terme.

Même si les participants étaient conscients que le projet est conçu pour être adaptable et que les conditions varieront d'un site à l'autre et pour d'autres raisons, ils étaient fortement convaincus que seul le développement de scénarios et d'exemples permettrait de faire avancer la prise de décision, notamment par rapport aux questions difficiles à aborder comme l'impact de la nouvelle installation nucléaire.

En ce qui concerne l'information sur les risques, les participants ont demandé des précisions sur les risques associés aux matières de combustible irradié et au transport de celles-ci ainsi que sur les risques liés à l'entreposage actuel du combustible irradié.

8.2 Le recours à des tiers pour rendre le processus plus objectif

Les participants ont proposé de créer divers types d'organisations tierces qui seraient chargées d'offrir du soutien aux collectivités ou de jouer un rôle au chapitre de la certification. Les divers rôles abordés comprennent :

1. S'assurer que les collectivités disposent d'informations équilibrées et objectives;
2. Offrir des capacités de recherche et d'orientation aux collectivités;
3. Régler les différends sur les principales questions techniques;
4. Mettre en place un groupe ou conseil d'arbitrage chargé de régler les conflits et de trancher des questions;
5. Vérifier l'adhésion aux principes et critères du processus de sélection d'un site.

D'autres suggestions portaient sur les façons de faire en sorte que le processus soit plus objectif. En voici quelques-unes :

- L'élaboration d'un cadre de mesure du rendement du processus de sélection d'un site de la SGDN et de paramètres servant à évaluer le rendement de la SGDN et des collectivités en ce qui a trait à leur processus de participation interne menant aux déclarations d'intérêt ou de consentement;
- La mise sur pied au sein de la SGDN, d'un Groupe d'examen social pour compléter le Groupe d'examen technique existant;
- La nécessité de s'inspirer des experts internationaux et des expériences dans les autres pays pour tirer profit des leçons apprises et ajouter au degré d'objectivité du processus.

9 Les défis et les possibilités de la SGDN dans les années à venir – les meilleurs conseils

Chacune des séances de dialogue s'est terminée par une table ronde au cours de laquelle les participants étaient invités à offrir leurs « meilleurs conseils » à la SGDN sur la manière de mener le processus de sélection d'un site pour la gestion à long terme du combustible nucléaire irradié. Des conseils particuliers et généraux ont été formulés. Un certain nombre de thèmes peuvent être dégagés de cet ensemble de perspectives régionales.

- **Une politique énergétique tenant compte de l'énergie nucléaire** doit être prise en compte afin d'ajouter à la crédibilité et à l'efficacité du processus de sélection d'un site et pour offrir davantage de précisions aux collectivités susceptibles d'être intéressées quant au volume et à la nature des déchets à gérer.
- **L'approche faite de collaboration** et la qualité de l'engagement démontrées par la SGDN au cours de ces dialogues et d'autres activités sont des éléments, sur lesquels celle-ci doit miser — la SGDN doit se fixer comme objectif d'être chef de file dans ce domaine.
- **Aller de l'avant** de façon mesurée et régulière grâce à un processus bien défini et flexible et reconnaît que certains défis ne pourront être résolus qu'en cours du processus plutôt qu'à l'avance.
- **Être fin prêt** - il est primordial de bien amorcer le processus.
- **De l'information claire, accessible et équilibrée** sur le projet ainsi que sur les avantages, risques et incertitudes connexes est un point de départ essentiel pour instaurer la confiance.
- **Lancer le processus de sélection d'un site sur une grande échelle** pour informer le grand public et les intérêts établis par l'intermédiaire des différents groupes ou collectivités auxquels ils appartiennent.
- **Tirer profit de la tradition** — apprendre du savoir traditionnel et le mettre en pratique et intégrer des approches traditionnelles aux méthodes scientifiques.

Annexe A – Liste des participants

Saskatoon – 29 septembre

Nom	Affiliation
The Hon. Allan Blakeney	University of Saskatchewan
Mr. Brian Brunskill	Helix Geological Consultants Ltd.
Ms. Janice Curry	Power Workers Union of Canada
Mr. Robert Doucette	Métis Nation Saskatchewan
Mr. Allan Evans	Prairie Centre Policy Institute
Mr. Joseph Hnatiuk	Saskatchewan Nature and Ecotourism Association
Mr. Walter Keyes	Canadian Nuclear Society - Saskatchewan Branch
Mr. Chris Lafontaine	Niigani
Mr. Larry Lechner	Association of Professional Engineers and Geoscientists of Saskatchewan
Mr. Jamie McIntyre	Cameco
Mr. Steve McLellan	The Saskatchewan Chamber of Commerce
Mr. Laurent Mougeot	Saskatchewan Urban Municipalities Association
Mr. Joe Muldoon	Saskatchewan Research Council
Dr. James Penna	Inter-Church Uranium Committee Educational Co-operative
Mr. Michael Pierre	Centre for Indigenous Environmental Resources
Mr. Peter Prebble	Saskatchewan Environmental Society
Ms. Mary Richard	Niigani
Ms. Pamela Schwann	Saskatchewan Mining Association
Mr. Jim Sinclair	Niigani
Mr. Kent Smith-Windsor	Saskatoon & District Chamber of Commerce
Mr. Doug Steele	Saskatchewan Association of Rural Municipalities
Ms. Donna Tingley	Natural Resources Conservation Board (NRCB)
Mr. Pieter Van Vliet	Van Vliet Consulting Inc.
Mr. Malcolm Wilson	Office of Energy and Environment

Ottawa – 1er octobre

Nom	Affiliation
Mr. Russell Banta	Russell Banta Consulting Ltd.
Dr. Andrew Brook	Carleton University
Mr. Michael Buckthought	Sierra Club of Canada
Mr. Jim Chauvin	Canadian Public Health Association
Mr. Murray Elston	Canadian Nuclear Association
Dr. Scott Findlay	University of Ottawa
Mr. Pierre Guimond	Canadian Electricity Association
Mr. Jim Harvie	Canadian Nuclear Society
Mr. Jon Jennekens	
Dr. Bill Leiss	McLaughlin Center for Population Health Risk Assessment
Ms. Cheryl Maloney	Native Women's Association of Canada
Dr. James Meadowcroft	Carleton University
Mr. Gordon Peeling	Mining Association of Canada
M. Yves Poisson	Public Policy Forum
Mr. J. A. L. Robertson	
Mr. Mike Taylor	Canadian Nuclear Society - Ottawa Branch
Ms. Judy Watling	Policy Research Initiative
Ms. Shannon Watt	Federation of Canadian Municipalities
Mr. Gordon Williams	Niigani
Mr. Stuart Wuttke	Assembly of First Nations

Toronto – 3 octobre (deux sessions ont eu lieu en parallèle)

Session 1 – Salon Provence

Nom	Affiliation
Mr. Lee Doran	Ecological Writings #1, Inc.
Mr. Mel Fruitman	Consumers Association of Canada
Mr. John Jackson	Great Lakes United
Ms. Anne Koven	Faculty of Forestry, University of Toronto
Ms. Anne Krassilowsky	Northwestern Ontario Municipal Association (NOMA)
Dr. Richard Kuhn	Guelph University
Ms. Brennain Lloyd	Northwatch
Ms. Theresa McClenaghan	Canadian Environmental Law Association
Mr. Michael McGuire	Niigani
Dr. Dan Meneley	University of Ontario Institute of Technology
Dr. Brenda Murphy	Wildfred Laurier University
Mr. David Nitkin	EthicScan Canada
Dr. Fergal Nolan	Radiation Safety Institute of Canada
Ms. Jo-Anne Usher	Canadian Nuclear Workers Council

Session 2 – Salon Alsace

Nom	Affiliation
Ms. Caryl Arundel	Canadian Urban Institute
Ms. Janice Auger Szwarz	Canadian Association of Nuclear Host Communities
Mr. Mac Bain	Federation of Northern Municipalities
Chief John Beaucage	Union of Ontario Indians
Mr. Ken Dormuth	
Ms. Shirley Farlinger	International Institute of Concern for Public Health
Mr. Harold Flaming	The Ontario Rural Council
Ms. Joy Kennedy	United Church of Canada
Dr. K.Y. Lo	Geotechnical Research Centre , University of Western Ontario
Mr. Dave Martin	Greenpeace
Dr. Jatin Nathwani	University of Waterloo
Dr. Grant Sheng	York University
Mr. Mark Stevenson	
Dr. Murray Stewart	Stewart Advantage Consultants Inc.

Saint John – 7 octobre

Nom	Affiliation
Dr. Tom Al	University of New Brunswick
Mr. Bill Artiss	
Ms. Donna Augustine	Niigani
Dr. William Cook	University of New Brunswick
Mr. David Coon	Conservation Council of New Brunswick
Mr. Neil Craik	Canadian Nuclear Society
Mr. Gordon Dalzell	Citizens Coalition for Clean Air
Ms. Susan Farquharson	
Dr. Mary Lou Harley	United Church
Mr. Danny Harrigan	Harrigan Insurance Agency Ltd.
Mr. John Herron	Atlantica Centre for Energy
Ms. Teresa James	Union of Municipalities of New Brunswick
Ms. Brenda Kelley	Bathurst Sustainable Development
Chief Betty Ann Lavallée	New Brunswick Aboriginal Peoples Council
Mayor Jacques Martin	Cities of New Brunswick Association
Mr. Raymond Murphy	Union of Municipalities of New Brunswick
Mr. Tom Sisk	Association of Professional Engineers and Geoscientists of New Brunswick
Mr. David Thompson	Fundy Baykeeper

Montreal – 15 octobre

Nom	Affiliation
M. Claude Beaulac	Ordre des urbanistes du Québec
Mme Sylvie Bouchard	Independent Consultant
M. Michel Duguay	Université Laval
Mme Corinne Gendron	Université du Québec à Montréal
M. Pierre Lachance	Conseil des entreprises de services environnementaux
Mme Ginette Lajoie	Administration régionale crie
Mme Hélène Lauzon	Conseil patronal de l'environnement
Mr. Alan F. Penn	Grand Council of the Crees
M. Michel R. Rhéaume	Société Nucléaire Canadienne - Section Québécoise
Mme Louise Royer	Assemblée des Évêques catholiques du Québec
Dr. Barry Stemshorn	Ottawa University
M. Claude Tessier	Association québécoise pour l'évaluation d'impacts
Elder Billy Two Rivers	

Annexe B – Ordre du jour

Dialogues de la SGDN sur la mise au point du processus visant à sélectionner le site pour gérer le combustible nucléaire utilisé par le Canada pour le long terme

Objectifs

- Chercher la contribution de personnes et d'organisations qui reflètent un ensemble diversifié de perspectives sur la mise au point d'un processus relatif à l'établissement d'un site
- Inviter/susciter des idées au sujet des éléments et des questions critiques dans la mise au point d'un processus relatif à l'établissement d'un site

Heure	Objet
8h – 8h30	Accueil et inscription
8h30 – 8h40	Accueil à la SGDN
8h40 – 9h	Mot d'ouverture de Stratos et présentations en table ronde
9h – 10h30	<p><u>Séance plénière</u> : Qu'est-ce qui est important dans un processus relatif à l'établissement d'un site?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Qu'est-ce qui est important dans un processus relatif à l'établissement d'un site? • Vérifier l'ensemble d'objectifs, de principes éthiques et de caractéristiques (Q1)
10h30 – 10h45	Pause de rafraîchissement
10h45 – 12h30	<p><u>Groupes de discussion</u> : Éléments de la mise au point pour le processus relatif à l'établissement d'un site de la SGDN - Méthodes</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principales activités d'un processus relatif à l'établissement d'un site • Qui devrait participer? Quel devrait être leur niveau d'influence dans la prise de décision? (Q4) • Assurer un processus de sélection d'un site juste (Q2)
12h30 – 13h	Dîner (fourni)
13 h– 13h45	<p><u>Présentation des conclusions à la séance plénière</u> : Éléments de la mise au point pour le processus relatif à l'établissement d'un site de la SGDN - Méthodes</p>
13h45 – 14h45	<p><u>Groupes de discussion</u> : Éléments de la mise au point pour le processus relatif à l'établissement d'un site de la SGDN - Contenu</p> <ul style="list-style-type: none"> • Considérations / facteurs / critères orientant le processus décisionnel • Information et outils pour faciliter la participation des intervenants (Q5)
14h45 – 15h15	<p><u>Présentation des conclusions à la séance plénière</u> : Éléments de la mise au point pour le processus relatif à l'établissement d'un site de la SGDN - Contenu</p>

Heure	Objet
15h15 – 15h30	Pause de rafraîchissement
15h30 – 16h25	<i>Séance plénière : Quels sont les possibilités et les défis futurs de la SGDN? Quelles sont les principales considérations?</i> <ul style="list-style-type: none">• Les principaux défis et possibilités dans la conception et la mise au point d'un processus relatif à l'établissement d'un site (Q6)• Les meilleurs conseils à la SGDN sur la mise au point d'un processus relatif à l'établissement d'un site (Q6)
16h25 – 16h30	<i>Séance plénière : Synthèse</i>